

## Rapport sur la qualité des actifs au 31 mars 2017

Caisse Française de Financement Local (instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 31 mars 2017, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 49,7 milliards de prêts, de EUR 6,8 milliards de titres et de EUR 0,8 milliards de titres et valeurs sûrs et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 31/03/2017	Encours	Actifs sortis temporairement du <i>cover pool</i>	TOTAL
Expositions sur des personnes publiques	56 491 351		56 491 351
Organismes de titrisation	-		-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	810 667		810 667
TOTAL	57 302 018	-	57 302 018

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a donc été mobilisé au 31 mars 2017 auprès de la Banque de France.

Le cover pool n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes à la règlementation CRR / CRD IV.

## 1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

## 2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

#### 2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

En EUR milliers	Expositio	Exposition directe		n indirecte		
PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires	Total	Dont encours impayés
France						
État <sup>(2)</sup>	5 008		95 870		100 878	257
Banque de France (3)	1 809 452				1 809 452	000000000000000000000000000000000000000
Régions	1 800 861	95 006	268 378		2 164 245	2 964
Départements	7 065 996	30 000	196 437		7 262 433	17 412
Communes	16 261 624	20 606	469 478		16 751 708	41 369
Groupements de communes <sup>(4)</sup>	11 112 280	89 224	171 241		11 372 745	23 099
Établissements publics :						
- de santé	6 383 352				6 383 352	1 997
- d'habitat social	1 396 718				1 396 718	34
- autres	920 294	34 735	1 271		956 300	193
Sous Total	46 755 585	239 571	1 202 675	-	48 197 831	87 325
Allemagne						
Länder		514 976			514 976	
Sous Total	-	514 976	-	-	514 976	-
Autriche				50000000000000000000000000000000000000		
Länder			189 944		189 944	
Sous Total	-	-	189 944	-	189 944	-
Belgique						
Régions	13 298		31 349		44 647	
Communautés	0070000	50 000			50 000	
Etablissements publics	56 801				56 801	
Sous Total	70 099	50 000	31 349	-	151 448	-
Canada						
Communes	171 554		000000010000000000000000000000000000000		171 554	
Établissements publics	128 676		100000		128 676	
Sous Totaux	300 230	-		-	300 230	-
Espagne						
État		200 000			200 000	
Communes	88 355		000000010001000000000000000000000000000		88 355	
Régions		104 353			104 353	
Sous Total	88 355	304 353	-	-	392 708	-
Etats-Unis						
États fédérés		251 083	000000000000000000000000000000000000000		251 083	
Sous Total		251 083		-	251 083	_

En EUR milliers	Expositio	on directe Exposition indirecte				
PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires	Total	Dont encours impayés
Italie						
État		536 410	00000000		536 410	
Régions		2 041 310	000000000000000000000000000000000000000		2 041 310	***************************************
Provinces		560 254	000000000000000000000000000000000000000		560 254	***************************************
Communes	8 825	1 942 326			1 951 151	
Sous Total	8 825	5 080 300	_	-	5 089 125	-
Japon						
Communes		25 000			25 000	·
Sous Total	-	25 000	-	-	25 000	-
Portugal						
Communes	20 281				20 281	
Établissements publics	5 156				5 156	00000000000000000000000000000000000000
Sous Total	25 437	_	_	_	25 437	_
Royaume Uni						
État				298 330	298 330	
Sous Total		-	-	298 330	298 330	_
Suède						
Communes	18 490		00000000000000000000000000000000000000		18 490	
Sous Total	18 490	-	-	_	18 490	-
Suisse						
Cantons	293 147		93 002		386 149	
Communes	530 098				530 098	
Établissements publics	90 525				90 525	
Sous Total	913 770	_	93 002	 	1 006 772	_
Supranational						
Organismes internationaux	29 977				29 977	
Sous Total	29 977		-	_	29 977	-
TOTAL GÉNÉRAL	48 210 768	6 465 283	1 516 970	298 330	56 491 351	87 325

- (1) La Caisse Française de Financement Local publie des comptes annuels et semestriels. Par conséquent, les données relatives aux créances douteuses et litigieuses et aux provisions au 31 mars 2017 ne sont pas disponibles.
- (2) Dont EUR 95 490 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat
- (3) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 31/03/2017
- (4) Dont EUR 21 589 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

#### 2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

## 2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	s, au 31/03/2017 siduelle finale		Durée résiduelle							
Période l'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total			
0		2 216 400	106 560	_	_	_	2 322 96			
1		59 370	62 343	435 373	338 245	-	895 33			
2	3 376	47 294	51 135	115 683	532 909	-	747 02			
3	3 292	54 306	46 363	121 898	1 288 776		1 511 34			
4		34 619	34 973	120 073	861 939	-	1 051 60			
5	2 674	38 754	39 733	115 920	846 347	368 303	1 409 05			
6	2 729	37 909	38 665	95 472	812 459	758 719	1 743 22			
7	2 151	40 738	45 976	104 772	806 737	545 742	1 543 96			
8	3 533	52 543	56 513	106 712	882 245	1 131 351	2 229 36			
9	3 232	38 320	42 519	108 701	793 554	1 170 837	2 153 93			
10	2 173	46 183	51 585	108 416	865 422	1 754 094	2 825 70			
11	2 506	46 832	68 371	169 134	1 008 500	2 259 859	3 552 69			
12	2 298	47 853	58 618	135 572	993 356	2 036 394	3 271 79			
13		57 325	63 370	124 605	1 013 656	2 426 041	3 684 99			
14	2 097	47 365	55 422	115 012	854 239	2 321 675	3 393 71			
15	1 189	25 480	33 025	73 937	548 022	1 714 707	2 395 17			
16		17 621	15 729	55 554	380 167	1 396 462	1 865 53			
17		19 856	19 920	46 112	346 616	1 489 217	1 921 72			
18		31 921	34 427	63 816	549 281	3 012 138	3 691 58			
19		23 930	27 493	64 099	468 417	2 425 598	3 009 53			
20		21 524	20 015	63 710	441 784	2 762 839	3 309 87			
21		18 336	21 830	40 372	322 475	1 768 471	2 171 48			
22		6 709	10 732	26 113	171 159	1 007 150	1 221 86			
23		8 352	26 114	19 822	180 005	957 914	1 192 20			
24		8 480	7 922	17 274	136 518	736 274	906 46			
25		2 594	5 853	15 227	99 472	588 969	712 11			
26		1 209	1 039	2 532	20 123	145 814	170 7:			
27		1 795	232	1 370	13 056	89 424	105 87			
28		335	401	1 466	9 459	80 408	92 06			
29		1 972	4 632	2 459	38 160	292 442	339 66			
30		946	1 254	634	12 303	144 453	159 59			
31		596	1 359	1 622	16 608	836 209	856 39			
32		266	246	2 067	10 600	83 450	96 62			
33		77	100	965	4 729	33 380	39 25			
34		83	83	167	1 334	9 647	11 3			
35		514	218	195	3 740	32 096	36 76			
36		514	218 59	221			23 81			
					1 461	22 010				
37		29	686	1 086	5 519	76 163	83 48			
38		481	196	337	4 503	93 554	99 07			
39		169	155	494	3 351	39 620	43 78			
40		497	103	181	3 513	39 322	43 61			
41		64	125	207	1 647	21 874	23 91			
42		43	97	241	1 643	27 057	29 08			
43		75	116	192	1 570	20 551	22 50			
44			28	28	249	6 422	6 72			
tal	49 273	3 059 826	1 056 335	2 479 843	15 695 868	34 726 650	57 018 52			
ART DE CH	ANGE RAL						- 527 17 <b>56 491 35</b>			

TOTAL GÉNÉRAL

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

### 2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

#### En EUR milliers, au 31/03/2017

PAYS	RA survenus en 2017	Taux de RA
France		
Départements	197	0,01%
Communes	2 668	0,06%
Groupements de communes	3 659	0,13%
Etablissements publics :		
- de santé	3 200	0,20%
- autres	95	0,04%
Sous Total	9 819	0,09%
	<u> </u>	
TOTAL expositions sur personnes publiques	9 819	0,07%

Le taux de RA annualisé correspond au rapport entre le volume de RA survenu au cours de l'année 2017 et l'encours moyen égal à la moyenne des encours journaliers. Sur 2016, le taux de RA de l'exercice s'élevait à 0,58% correspondant à EUR 320 millions de remboursements anticipés.

## 3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

#### 3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 31 mars 2017, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

# 4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

#### 4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 31/03/2017	Encours
Meilleur échelon de qualité de crédit	
Obligations sécurisées	43 678
Autres titres bancaires	182 790
Second échelon de qualité de crédit	
Titres bancaires (maturité < 100 jours)	570 371
Solde des comptes courants bancaires	13 828
TOTAL GÉNÉRAL	810 667

Les titres bancaires correspondent à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit.

Les titres bancaires sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

#### 4.2 NOTATIONS

Au 31 mars 2017, les valeurs de remplacement sont constituées de titres bancaires ainsi que des soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours.

## 4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/03/2017

Maturité rés	siduelle finale		Durée résiduelle				
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
0	8	591 198	-	-	-	-	591 198
1	4	_	_	160 376	3 199	-	163 575
4	1	-	_	_	55 894	-	55 894
Total	13	591 198	-	160 376	59 093	-	810 667

<sup>(1)</sup> Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

## 4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il n'y a pas eu de remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours de l'année 2017.

### 5. LE RISQUE DE TAUX

La politique mise en œuvre par la Caisse Française de Financement Local permet de la protéger contre le risque de taux, puisque toute acquisition d'actif ou émission de passif est systématiquement couverte en taux révisable dès l'origine.

La couverture du risque de taux d'intérêt est réalisée en deux étapes :

- à un premier niveau, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts en euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes. Les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires peuvent être micro- ou macro-couverts. La couverture des actifs et des passifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de swaps de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de swaps de sens opposé;
- à un second niveau, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia généralement sur une durée glissante de 2 ans, afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de fixing dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index monétaire et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

La sensibilité des positions résiduelles qui subsistent après le premier et après le deuxième niveau de couverture fait l'objet d'une surveillance et d'un encadrement dans des limites étroites.

Les limites encadrant le risque de taux garantissent avec une probabilité de 99 %, une perte maximale à 1 an inférieure à EUR 80 millions en cas de choc de taux de 200 basis points (bp), soit une perte maximale équivalente à EUR 40 millions (3 % des fonds propres) pour une variation de taux de 100 bp. Cette calibration a été basée sur un choc directionnel de taux correspondant au quantile 1 % à 1 an observé sur la période 2005-2013, qui est de l'ordre de 200 bp.

Un jeu de trois limites permet de tenir compte du risque de pente, en plus du risque directionnel. Ces limites encadrent la sensibilité au risque de taux fixé et garantissent ensemble le respect de la perte maximale décrite ci-dessus.

# RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100bp sont présentées ci-dessous :

#### Risque directionnel

_							
201	ารเ	nıı	lité	a	n	nai	ıe

EUR millions, fin de trimestre	Limite	T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017
Sensibilité	25,0	-3,7	-5,6	-0,5	-0,1

#### Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

EUR millions, fin de trimestre	Limite	T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017
Court terme	10,0	-1,5	-1,9	-0,9	0,1
Moyen terme	10,0	-1,8	-2,3	0,3	2,0
Long terme	10,0	-0,5	-2,6	0,1	-2,6
Très long terme	10,0	0,1	1,2	0,1	0,4

#### Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

EUR millions, fin de trimestre	Limite	T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017
Court terme	20,0	4,5	2,6	4,4	3,3
Moyen terme	20,0	14,5	12,1	4,3	5,1
Long terme	20,0	10,7	11,0	8,1	4,9
Très long terme	20,0	6,4	7,4	5,9	5,3

## 6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *Registered Covered Bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin mars 2017, la situation de liquidité est excédentaire sur les 180 prochains jours. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

